

## Position en matière de lutte contre la corruption du Groupe Banque TD

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (désignées collectivement par l'appellation « Groupe Banque TD » ou « la TD ») s'engagent à mener leurs affaires conformément à l'ensemble des lois et règlements applicables aux activités qu'elles entreprennent partout dans le monde et aux normes les plus élevées en matière d'éthique, d'intégrité, d'honnêteté, d'équité et de professionnalisme.

Les lois du Canada et des territoires où la TD exerce ses activités interdisent les activités de corruption et de trafic d'influence. C'est pourquoi nous avons mis en place un programme mondial de lutte contre le trafic d'influence et la corruption (« programme mondial de LCTIC ») partout où nous sommes présents. Parmi les lois et les lignes directrices prises en compte dans le cadre du programme mondial de LCTIC, notons :

- au Canada : *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* et *Code criminel*;
- aux États-Unis : *Foreign Corrupt Practices Act*;
- au Royaume-Uni : *Bribery Act*.

Le programme mondial de LCTIC recourt à un modèle basé sur trois lignes de défense qui préconise la recherche d'un équilibre entre une surveillance indépendante stricte et des responsabilités claires à l'égard du risque que posent le trafic d'influence et la corruption au sein de la TD.

La TD dispose d'une politique de lutte contre le trafic d'influence et la corruption à l'échelle mondiale (« politique de LCTIC ») approuvée par le conseil d'administration et révisée au moins tous les deux ans. Le chef, Lutte contre le blanchiment d'argent veille au respect de la politique de LCTIC.

### **Programme de lutte contre le trafic d'influence et la corruption**

La protection de la réputation de la TD et la conformité aux lois et aux règlements applicables sont la responsabilité de chaque employé et administrateur. C'est pourquoi le programme mondial de LCTIC de la TD comprend les éléments suivants :

1. Politique et normes de LCTIC qui énoncent le principe de tolérance zéro appliqué au sein de la TD en ce qui concerne le trafic d'influence et la corruption, y compris l'interdiction d'effectuer des paiements de facilitation;
2. Formation continue pour les collègues, les administrateurs et les personnes qui agissent au nom de la TD;
3. Contrôles internes, qui comprennent, sans s'y limiter, les suivants :
  - exigences relatives à la préautorisation des cadeaux et des dépenses de représentation,
  - diligence raisonnable à l'égard des tierces parties (p. ex. fournisseurs et agents), et
  - vérification des employés.
4. Évaluation des risques de trafic d'influence et de corruption;
5. Ressources internes pour les transmissions à un niveau supérieur, la gestion et le signalement des incidents; ligne de dénonciation confidentielle;
6. Code de conduite et d'éthique professionnelle incluant des stipulations relatives à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption et faisant l'objet d'une attestation annuelle par tous les employés, travailleurs tiers et directeurs admissibles; et
7. Évaluation et suivi périodique effectués de manière indépendante pour assurer l'efficacité du programme mondial de LCTIC.

Le programme mondial de LCTIC est revu régulièrement et, le cas échéant, mis à jour ou révisé afin de tenir compte des changements liés aux activités de la TD, ainsi que des exigences juridiques applicables.

Mars 2024

